

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 30

présenté par  
Mme Lazaar

-----

**TITRE**

Dans l'intitulé du titre, après le mot :

« de »

insérer les mots :

« directrice ou de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'y a pas de métiers « masculins » et de métiers « féminins ». Pourtant, dans la pratique et par abus de langage, certains métiers sont systématiquement féminisés : les caissières, ou encore les femmes de ménages, en sont des exemples. Il s'agit, généralement, de métiers difficiles et précaires, pas suffisamment valorisés et reconnus.

D'après l'Éducation nationale, 71% des emplois de direction d'école sont occupés par des femmes. Cet amendement vise à reconnaître leur travail et leur engagement, au même titre que celui de leurs homologues masculins.

Cet amendement s'inscrit, plus largement, dans le travail mené par la majorité en faveur de l'égalité professionnelle et de l'égalité entre les femmes et les hommes qui est la grande cause du quinquennat.

Au-delà des enjeux primordiaux d'égalité salariale, d'égalité parentale, et d'accès aux postes à responsabilité, il s'agit là d'un combat sémantique légitime pour que « Madame la Directrice » occupe dans l'imaginaire collectif la même place que « Monsieur le Directeur ».